



MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE 9 AVRIL 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville tenue en présentiel devant public au Centre communautaire, 1, rue Tourangeau, ce **9^e jour du mois d'avril 2024** à 20 h sous la présidence de M. Serge Beaudoin, maire.

Sont présents:

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin (Absente)	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudoin.

Sont également présents, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance ordinaire ce mardi le 9 avril 2024, en présentiel. Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée. »

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Beaudoin, maire et président de la séance, déclare la séance ouverte à **20 h** et souhaite la bienvenue aux conseillers et conseillère présents.

POINT 2

CONSTATATION DU QUORUM

M. Serge Beaudoin, maire constate que le quorum est atteint.

L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 9 avril 2024
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024
5. Dépôt de documents ou de correspondance;

ADMINISTRATION & GREFFE

6. Adoption du règlement no. 2024-642 : Utilisation de l'eau potable (abroge 553)
7. Adoption du règlement no. 2024-649-2 modifiant le no. 2022-649-1 portant sur la rémunération payable lors d'élections et référendums municipaux/ Avis d'indexation selon la Gazette officielle du 23 décembre 2023
8. Adoption du règlement no. 2024-672 sur la construction et la municipalisation des chemins privés
9. Avis de motion et adoption projet de règlement 2024-619 modifiant le R 2018-619: relatif au traitement des élus / article 10
10. Avis de motion et adoption du projet 431- modifiant le règlement R431 : permis et certificat article 20
11. CCLACC : 8 juin 2024 : autorisation de parcours sur notre territoire

12. Demande de don : Voyage en Alberta : élèves de l'École Butler / 2 de Clarenceville
13. Contrat de service – Gestion des appels 9-1-1 avec la CAUCA
- ~~14. Transport adapté avec la Ville de Saint Jean – renouvellement 1 ou 2 ans~~ **RETIRÉ**
15. ~~Fermer~~ Recherche de titre du chemin-Front Sud
16. Appui à la FCM : Fonds pour le développement des collectivités au Canada
17. Autorisation de rénovations au 100 rue Principale
18. Modifier la résolution 2024-02-023
19. Modifier la résolution 2024-02-028

TRAVAUX PUBLICS

20. Réception des prix : Travaux de voirie - rapiéçage
21. Réception des prix : débroussaillage
22. Réception des prix : Vérification, entretien et rinçage des BF
23. Mandat : ingénieur Travaux de voirie (programme MTQ)

URBANISME

LOISIRS-CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

24. Dépôt du rapport annuel 2023 de la Bibliothèque

SECURITÉ – INCENDIE

25. Ajustement salarial : officier recrue
26. Adoption du rapport annuel : an 6 – année 2023

HYGIÈNE DU MILIEU

TRÉSORERIE ET FINANCES

27. Autorisation de paiement – Constructions J. Boulais inc – 2^e paiement
28. Autorisation de paiement – BCGO, intérimaires 2023
29. Autorisation de paiement – Gbi décompte no.15
30. Autorisation de paiement – Florent Guay inc
31. Autorisation de paiement – GPH inc
32. Autorisation de paiement – Groupe Lavallée
33. Les comptes à payer au 9 avril 2024

AUTRES POINTS

34. Rapport des conseillers
35. VARIA
36. Période de questions des citoyens au président du Conseil
37. Levée de la séance

POINT 3

2024-04-067

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. David Branch** ;
Et résolu unanimement que l'ordre du jour du 9 avril 2024 **soit adopté en retirant le point 14 et modification du point 15 au titre de résolution (Recherche de titre et non fermeture)** et que le point VARIA reste ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2024-04-068

POINT 4

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2024

Il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. David Branch** ;
Et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 soit adopté tel que déposé.

Le conseiller Gérald Grenon enregistre sa dissidence.

Adoptée à la majorité.

POINT 5

DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

Dépôt et lecture de documents ou correspondance

ADMINISTRATION

POINT 6

2024-04-069

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-642 UTILISATION DE L'EAU POTABLE

Une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. Chad Whittaker** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville adopte le Règlement 2024-642 relatif à l'utilisation de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

POINT 7

2024-04-070

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-649-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2022-649-1 PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION LORS DES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

(GG et DB)

Une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville adopte le Règlement 2024-649-2 portant sur la rémunération payable lors des élections et référendums municipaux.

Adoptée à l'unanimité

POINT 8

2024-04-071

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-672 CONCERNANT LES CONDITIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET LA MUNICIPALISATION DE CERTAINS CHEMINS (GL et DB)

Une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Branch** ;
Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville adopte le Règlement 2024-672 concernant les conditions relatives à la construction et la municipalisation de certains chemins.

Adoptée à l'unanimité

POINT 9

2024-04-072

a) AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-619 MODIFIANT LE R 2018-619 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS / ARTICLE 10

Conformément à l'article 455 du Code municipal du Québec, je **M. Gérald Grenon** donne l'avis de motion de la présentation, du projet du règlement 2024-619 modifiant le R 2018-619 relatif au traitement des élus – article 10

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption du projet d'amendement du règlement, une copie a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance

2024-04-073

b) ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-619 MODIFIANT LE R 2018-619 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS / ARTICLE 10

Une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance** ;
Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville adopte le projet de Règlement 2024-619 modifiant le R 218-619 relatif au traitement des élus – article 10.

Adoptée à l'unanimité

POINT 10

2024-04-074

a) AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 431-1 MODIFIANT LE R 431 : PERMIS ET CERTIFICAT – ARTICLE 20

Conformément à l'article 455 du Code municipal du Québec, je **M. Gaëtan Lafrance** donne l'avis de motion de la présentation, du projet du règlement 431-1 modifiant le R 431 : Permis et certificat – article 20.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors de son adoption du projet du règlement, une copie a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

2024-04-075

b) **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 431-1 MODIFIANT LE R 431 : PERMIS ET CERTIFICAT – ARTICLE 20**

Une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré au moins deux (2) jours juridiques avant la séance du conseil et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Branch** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville adopte le projet de règlement 431-1 modifiant le R 431 : Permis et certificat – article 20.

Adoptée à l'unanimité

POINT 11

JOURNÉE CIRCUIT CYCLISTE DU LAC CHAMPLAIN (CCLACC)

2024-04-076

ATTENDU que la journée cycliste du Lac Champlain aura lieu cette année le samedi 8 juin 2024 ;

ATTENDU une demande de la part de l'organisation du Circuit Cycliste du Lac Champlain de confirmer par résolution, notre autorisation pour permettre la tenue d'une partie de l'évènement sur notre territoire selon le tracé déposé afin que les instances supérieures (SQ et MTQ) puissent leur accorder les permis requis et la nomination d'une personne ressource afin de collaborer avec le responsable de la logistique du circuit ;

Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **M. Chad Whittaker** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise la tenue de la Journée cycliste du Lac Champlain sur une partie du territoire municipal le 8 juin 2024 et que la personne ressource désignée soit M. Jean-François Gargano, directeur du Service technique, travaux publics et environnement et ou le directeur du service incendie M. Michael Johnston.

Adoptée à l'unanimité

POINT 12

DEMANDE DE DON / VOYAGE EN ALBERTA / ECOLE BUTLER

2024-04-077

ATTENDU une demande de la part de la direction de l'école *Butler Elementary* d'une contribution financière dans le cadre d'un programme d'échange avec des élèves de Castor en Alberta;

ATTENDU que l'école *Butler Elementary* a déposé sa candidature au programme d'échange *Expérience Canada* et a été acceptée;

ATTENDU qu'en avril, les élèves de Castor seront dans notre région;

ATTENDU qu'en mai, les élèves du 1^{er} secondaire de l'école *Butler Elementary* iront à Castor en Alberta pendant une semaine;

ATTENDU que 2 élèves sur 22 sont de Clarenceville qui pourront faire cet échange leur permettant de découvrir concrètement l'histoire, la géographie, les cultures, les langues et d'autres facettes de leur pays; renforcer le tissu social canadien;

ATTENDU que notre politique de don et de commandites stipule : *un don est une contribution financière, en biens ou en services, qu'accorde la municipalité à des fins caritatives pour soutenir la réalisation d'une activité, d'un évènement ou d'un projet;*

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **M. David Adams** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Clarenceville autorise la direction générale à remettre un don de 200 \$ à l'école *Butler Elementary (Butler Home and School)* dans le cadre d'un projet pour un échange culturel.

Adoptée à l'unanimité.

POINT 13

2024-04-078

ENTENTE DE GESTION DES APPELS 9-1-1 ET RÉPARTITION INCENDIE ET AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA CAUCA

ATTENDU QUE CAUCA est un centre certifié en vertu de la Loi sur la sécurité civile et opère un centre primaire de traitement des appels 9-1-1 tel que défini à l'article 52.1 de la Loi de la sécurité civile ;

ATTENDU QUE CAUCA opère un centre secondaire traitant les appels requérant l'intervention des services incendie ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer les mandats de la gestion des appels 9-1-1 et de la répartition incendie à l'intérieur de son territoire ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** Et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance** ;

Et résolu :

Que ce conseil mandate l'entreprise CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 et la désigne comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité ;

D'autoriser Monsieur Serge Beaudoin, maire et madame Sonia Côté, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, les ententes relatives à la gestion des appels 9-1-1 et de répartition incendie avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité.

RETIRÉ

POINT 14

2024-04-

TRANSPORT ADAPTÉ AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR RICHELIEU – OPTION DE RENOUVELLEMENT 1 AN OU 2 ANS

Le conseiller David Adams se retire de la table du conseil et ne prends pas part à la décision.

POINT 15

2023-04-079

FRONT SUD – RECHERCHE DE TITRES

CONSIDÉRANT une demande écrite déposée le 1^{er} mars 2024 par Monsieur David Adams pour régulariser la situation de la rue Front Sud à son extrémité Ouest ;

CONSIDÉRANT qu'au bout du chemin municipal appartenant à la Municipalité, cette partie est privée ;

CONSIDÉRANT que lors d'une séance spéciale le 19 juin 1961, une résolution stipulait que le chemin Donnely soit fermé et une enseigne sera installée *Passage à vos risques* soit placé à 5 pieds à l'Ouest de l'entrée du lot 385 ;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 3 février 1975 une résolution fut adoptée comme suit : *Que cette Municipalité offrira à vendre la rue Donnelly situé, dans cette Municipalité au propriétaire précédent, peut-être Monsieur Léo Girouard, pour la somme d'un dollar, avec stipulation que les droits de passage aux lots et aussi à la ferme de Fred Marshall soient protégés. Adopté*

CONSIDÉRANT qu'en 2015, Monsieur David Adams a déposé une demande d'analyse auprès des arpenteurs Denicourt concernant la fin de la rue Front Sud;

CONSIDÉRANT que la firme Denicourt mentionne dans son analyse que le chemin n'a jamais été vendu par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que le demandeur monsieur David Adams aimerait que le tout soit validé et effectuer les recherches de titres par un notaire, procéder à la fermeture du bout de chemin Front Sud et vendre la partie du chemin privé au demandeur, il est le seul utilisateur pour aller à sa sablière au bout du chemin et il en entretient ledit chemin depuis des années;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **M. Chad Whittaker** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Clarenceville accepte la demande de monsieur David Adams et procède aux recherches de titres pour le lot de la rue Front Sud à son extrémité Ouest et de mandater un arpenteur pour la description technique dudit chemin et que tous les frais engendrés soient acquittés au demandeur.

Que les mandats soient donnés au notaire Mme Alexandra Métail et l'arpenteur Denicourt. D'autoriser la directrice générale, madame Sonia Côté et le maire Serge Beaudoin à signer tous les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité de Clarenceville.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller David Adams revient à la table du conseil.

POINT 16

2023-04-080

APPUI À LA FCM : FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DU CANADA

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures

publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** Et appuyé par **M. David Adams** ;

ET RÉSOLU :

QUE le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE copie de cette résolution soit transmise au ministre à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéraux et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

Adoptée à l'unanimité

POINT 17

2024-04-081

RÉNOVATIONS DU CABI

CONSIDÉRANT une demande écrite de la part du CABI (locataire au 100 rue Principale) pour des rénovations majeures au bâtiment qu'il utilise ;

CONSIDÉRANT qu'au 100 rue Principale, des rénovations sont nécessaires pour améliorer le bâtiment et le rendre conforme;

CONSIDÉRANT que la demande est pour refaire le plancher et la salle de bain;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a budgété un montant dans : Entretien des bâtiments municipaux;

CONSIDÉRANT que les dépenses pour refaire le plancher (soumission Pro-Décor Dufresne) seront d'environ 5 570 \$ + taxes, pour ce qui est de la salle de bain, la dépense sera prise dans une partie du montant restant de la COVID19 qui doit servir à rendre les endroits sanitaires plus conforme;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. David Branch** Et appuyé par **M. Gérald Grenon** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Clarenceville autorise les travaux au 100 rue Principale soit refaire le plancher pour un montant 5 570 \$ (soumission Pro-Décor Dufresne) et la salle de bain pour des dépenses d'environ 10 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 02-130-00-522

POINT 18

2024-04-082

MODIFIER LA RÉSOLUTION 2024-02-023 / ANNÉES 2023-2024 au lieu de 2022-2023 **MTQ : PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2023-2024** **ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 138 961 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2023-2024 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Pour ces motifs,

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. Gérald Grenon** ;

Et résolu :

Que la municipalité de Clarenceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Volet : Entretien des routes locales.

Adoptée à l'unanimité

POINT 19

2024-04-083

MODIFIER LA RÉSOLUTION 2024-02-028 / OFFRE DE SERVICES / CHARGÉ DE PROJET / AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET AMÉNAGEMENT DU SOUS SOL À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT que selon la résolution portant le numéro 2024-02-028 pour l'offre de service d'un chargé de projet et assistance dans le cadre des 2 projets : agrandissement du garage municipal ainsi que l'aménagement du sous-sol à l'hôtel de ville pour un montant de 18 500 \$ (plus taxes) ;

CONSIDÉRANT que les 2 projets s'échelonneront sur 2 ans, il y a une majoration de 1 500 \$ (plus taxes);

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. David Adams** Et appuyé par **M. David Branch** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Clarenceville autorise l'offre de services révisé d'un montant supplémentaire de 1 500 \$ pour un mandat totalisant de 20 000 \$ (plus taxes) au lieu de 18 500 \$ (plus taxes).

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 22-130-10-000

TRAVAUX PUBLICS

POINT 20

2024-04-084

RÉCEPTION DES PRIX : TRAVAUX DE VOIRIE - RAPIÉÇAGE

CONSIDÉRANT une demande par voie électronique par le directeur technique monsieur Jean-François Gargano auprès de 3 fournisseurs pour connaître un prix au forfait pour du rapiéçage sur le territoire ;

CONSIDÉRANT la réception des prix par le dépôt du formulaire dans une enveloppe au bureau municipal dans les délais prescrits, des fournisseurs suivants :

- Baillargeon – MSA: 19 908,74 \$ + taxes
- Pavage Barbeau : soumission rejetée /délai de réception non respecté
- Jack Pavage : 26 800,00 \$ + taxes

CONSIDÉRANT l'analyse des documents exigés par le directeur technique et de leur conformité ;

Il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. Chad Whittaker** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation du directeur technique recommande d'accorder le mandat à MSA pour un montant forfaitaire 19 908,74 \$ + taxes pour des travaux de voirie (pavage mécanisé) sur des sections de chemins sur le territoire.

Poste budgétaire : 02-320-00-521

Adoptée à l'unanimité

POINT 21

2024-04-085

RÉCEPTION DES PRIX : DÉBROUSSAILLAGE

CONSIDÉRANT une demande par voie électronique par le directeur technique monsieur Jean-François Gargano auprès de 2 fournisseurs et ceci pour connaître un prix à l'heure pour le débroussaillage le long des fossés ;

CONSIDÉRANT la réception des prix par courrier électronique dans les délais prescrits des fournisseurs suivants :

- André paris Inc : 170,00 \$ + taxes de l'heure
- Samuel Bélanger : non soumissionné

CONSIDÉRANT l'analyse des documents exigés par le directeur technique et de leur conformité ;

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. Chad Whittaker** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation du directeur technique recommande André Paris inc pour le débroussaillage des fossés au prix de 170,00 \$ de l'heure pour un budget approximatif de 5 000 \$ + taxes (prévisions budgétaires 2024).

Poste budgétaire : 02-320-00-521

Adoptée à l'unanimité

POINT 22

2024-04-086

RÉCEPTION DES PRIX : VÉRIFICATION, ENTRETIEN ET RINÇAGE DES BF

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Clarenceville a pris un mandat de 3 ans (2021-2022-2023) et qu'elle doit aller en invitation pour l'inspection des bornes-fontaines sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que l'inspection annuelle des bornes fontaines est une orientation du schéma d'aménagement de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu et que la Municipalité a la responsabilité de voir au bon fonctionnement du réseau de distribution de l'eau ainsi que la protection en sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT une demande par voie électronique par le directeur technique monsieur Jean-François Gargano auprès de 2 fournisseurs et ceci pour connaître un prix annuel pour un mandat, 3 ans ou 5 ans :

Travaux demandés :

- Inspection des 82 BF;
- Prise des pressions statiques et dynamiques, ainsi que les débits sortant et disponible;
- Rinçage unidirectionnel du réseau;
- Inspection/manipulation des vannes des BF;
- Pomper l'eau des 49 BF qui ne drainent pas;
- Production d'un rapport avec les résultats d'inspection, ainsi que des conditions des BF et des vannes.

CONSIDÉRANT la réception des prix par courrier électronique dans les délais prescrits des fournisseurs suivants :

	1 an	3 ans	5 ans
• Helios/SIMO:	2 575,62 \$	2 575,62 \$ 2 678,94 \$ 2 786,36 \$	2 575,62 \$ 2 678,94 \$ 2 786,36 \$ 2 897,88 \$ 3 013,50 \$
• Hydra-spec :	3 690,00 \$		

CONSIDÉRANT l'analyse des documents exigés par le directeur technique et de leur conformité ;

Il est proposé par **M. David Branch** et appuyé par **M. Gérald Grenon** ;

Et résolu:

Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation du directeur technique recommande SIMO pour le mandat d'inspection des bornes-fontaines pour une période de 5 ans.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 02-220-00-521

POINT 23

2024-04-087

**RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION POUR CHAUSSÉES PAVÉES
MANDAT : INGÉNIEUR : TRAVAUX DE VOIRIE (Lakeshore, Beech, Front S,
McKimmie, 1^{ère} Rue)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire améliorer les infrastructures routières sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit avoir un plan d'intervention (PI) pour les meilleurs pratiques de gestion de ses actifs routiers et que la sélection des interventions à réaliser soit basée sur une méthode d'analyse technique des avantages et des coûts et visera à favoriser le choix éclairé de ces interventions ;

- La connaissance de l'État du réseau ;
- L'identification des interventions nécessaires pour son maintien ;
- La priorisation des travaux nécessaires ;

CONSIDÉRANT que le MTQ a plusieurs programmes d'aide financière pour les Volets : Redressement, Accélération, Rétablissement, Soutien ;

CONSIDÉRANT que lors du dépôt de ces volets, le MTQ doit connaître :

- l'estimation détaillés du coût des travaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité demande auprès de différentes firmes d'ingénierie pour l'élaboration d'un plan d'intervention et un soutien pour une aide dans les Programmes d'aide à la voirie locale ;

Pour ces motifs;

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Branch** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise la direction générale à faire une demande d'offre de service auprès de firme d'ingénierie pour l'élaboration d'un plan d'intervention (PI) pour les meilleurs pratiques de gestion et intervention de ses actifs routiers et un soutien dans les différents programmes au MTQ.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME

Rien à signaler

LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE

POINT 24

2024-04-088

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la coordonnatrice Karoline Warren a complété le rapport annuel de la bibliothèque municipale de Clarenceville pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce rapport annuel est déposé en séance ainsi transmis auprès du Réseau Biblio de la Montérégie ;

Il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. Gérald Grenon** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville accepte le dépôt du rapport annuel de la bibliothèque municipale de Clarenceville pour l'année 2023 et qu'il soit transmis au Réseau Biblio de la Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

SÉCURITÉ – INCENDIE

POINT 25

2024-04-089

AJUSTEMENT SALARIAL : OFFICIER RECRUE

CONSIDÉRANT une demande du directeur en sécurité incendie Clarenceville/Noyan, monsieur Michael Johnston pour un ajustement salarial aux officiers recrues ;

CONSIDÉRANT des nouvelles responsabilités aux officiers recrues au sein du service de sécurité incendie Clarenceville/Noyan ;

CONSIDÉRANT que le salaire d'un pompier est de 23,78 \$ et qu'un officier est de 28,53 \$;

CONSIDÉRANT la proposition suivante du directeur du SSI, soit 1/3 de la différence entre les 2 soit $28,53 \$ - 23,78 \$ = 4,75 \$ / 3 = 1,59 \$$ alors le salaire proposé pour un officier recrue serait de 25,37 \$ ($23,78 \$ + 1,59 \$$) ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** et appuyé par **M. David Branch** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville sous la recommandation du directeur du SSI autorise l'augmentation des nouveaux officiers recrues au tarif horaire de 25,37 \$ effectif au 28 janvier 2024.

(*CT : 45 hres / CL : 1 hre/ CA : 13.75 hres = 59.75 hres X 1,59 \$ = 95 \$*)

Adoptée à l'unanimité.

Poste budgétaire : 02-220-00-141

POINT 26

2024-04-090

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL – AN 6 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités de l'an 6, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, a été complété par le directeur du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Clarenceville;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** Et appuyé par **M. David Adams** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville adopte le rapport annuel d'activités de l'An 6, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité

HYGIÈNE DU MILIEU

TRÉSORERIE ET FINANCES

POINT 27

2024-04-091

AUTORISATION DE PAIEMENT – CONSTRUCTIONS J. BOULAIS INC

CONSIDÉRANT un mandat accordé à Constructions J. Boulais inc (réso.2023-12-282) pour la construction d'un agrandissement au centre communautaire / salle de rangement ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 1950 au montant de 103 595,20 \$ moins 10 % de retenue soit un montant de 10 359,52 \$ + taxes = 107 197,72 \$;

CONSIDÉRANT que cette facture est un 2^e versement du mandat ce qui reflète les travaux faits à ce jour ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Adams** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise le paiement de la facture no. 1950 au montant de 103 595,20 \$ moins 10 % de retenue soit un montant de 10 359,52 \$ + taxes = 107 197,72 \$ (taxes incluses) à Constructions J. Boulais inc dans le cadre de la construction d'un agrandissement au centre communautaire – salle de rangement.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 23-070-00-000

POINT 28

2024-04-092

AUTORISATION DE PAIEMENT – BCGO

CONSIDÉRANT la réception de la facture no. 208774 au montant de 3 000 \$ + taxes pour des honoraires professionnels dans le cadre de mandat auprès de BCGO S.E.N.C.R.L. firme comptable pour la vérification intérimaire de l'exercice financier 2023 ;

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. David Adams** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise le paiement de la facture no. 208774 au montant de 3 000 \$ + taxes pour des honoraires professionnels dans le cadre de mandat auprès de BCGO S.E.N.C.R.L. firme comptable pour la vérification intérimaire de l'exercice financier 2023.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 02-130-00-413

POINT 29

2024-04-093

AUTORISATION DE PAIEMENT – GBI DÉCOMPTE NO. 15

CONSIDÉRANT la résolution 2018-12-273 du mandat accordé à Gbi pour la conception et la réalisation des plans et devis du Projet du Village, plus précisément *la réalisation des plans et devis d'ingénierie et d'architecture pour l'ensemble des travaux (civil, mécanique de procédé-traitement des eaux, structure, architecture et mécanique du bâtiment dans le cadre d'un projet de collecte, d'assainissement des eaux usées municipales, d'une conduite d'amenée et d'un réseau de distribution d'eau potable (A/O 112018) ;*

CONSIDÉRANT plusieurs changements par des demandes supplémentaires par les instances gouvernementales (MAMH, MELCCCFP et CPTAQ) ce qui a amené à des avenants supplémentaires auprès de la firme Gbi inc ;

CONSIDÉRANT l'avancement à plus de 100% des plans et devis par la firme Gbi Experts-Conseils inc. du projet d'assainissement des eaux usées au village comme suit :
(1^{er} mandat : 100 % P & D préliminaires, Obtention des autorisations requises, DA-2 100% ajout de plans pour un dégrilleur)

CONSIDÉRANT la réception de la facture no.00032112 au montant de 28 269,48 \$ (taxes incluses) ;

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** Et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance** ;

Et résolu :

Que le Conseil municipal de Clarenceville autorise le paiement de la facture no. 00032112 au montant de 28 269,48 \$ (taxes incluses) auprès de la firme Gbi Experts-Conseils inc. l'avancement à 100% des plans et devis par la firme Gbi Experts-Conseils inc. du projet d'assainissement des eaux usées au village comme suit :
(1^{er} mandat : 100 % P & D préliminaires, Obtention des autorisations requises, DA-2 100% ajout de plans pour un dégrilleur)

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 22-414-10-000

POINT 30

2024-04-094

AUTORISATION DE PAIEMENT – FLORENT GUAY INC / LUMINAIRES

CONSIDÉRANT la réception de la facture de la part de Florent Guay Électrique Inc portant le no. 001219 au montant de 27 318,06 \$ incluant les taxes pour l'achat de 22 luminaires DEL dans le cadre du projet de l'amélioration des parcs ;

CONSIDÉRANT que lors des prévisions budgétaires 2024, il été budgété un montant de 24 000 \$ pour le projet du changement des luminaires au parc des Loisirs ;

CONSIDÉRANT un montant de l'ordre de 24 945,03 \$ de la dépense nette;

CONSIDÉRANT un montant supplémentaire de l'ordre de 945 \$ qui sera pris au même poste avec un suivi sur les dépenses futures;

Il est proposé par **M. Chad Whittaker** et appuyé par **M. David Adams** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise le paiement à Florent Guay Électrique inc de la facture portant le no. 001219 au montant de 27 318,06 \$ incluant les taxes pour l'achat de 22 luminaires DEL dans le cadre du projet de l'amélioration des parcs.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 22-701-50-300

POINT 31

2024-04-095

AUTORISATION DE PAIEMENT – GPH INC

CONSIDÉRANT la réception des factures de la firme GPH inc portant le no. 2403-01 au montant de 1 465,93 \$ (incluant les taxes) pour la période du 28 janvier au 24 février 2024 pour le projet de l'agrandissement du garage municipal ; la facture 2403-A-01 au montant de 1 327,96 \$ (incluant les taxes) pour la période du 28 janvier au 24 février 2024 pour le projet d'aménagement du sous-sol à l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT un mandat octroyé à GPH inc (résolution 2024-02-028 et modifié par la résolution 2024-04-083);

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. David Adams** et appuyé par **M. David Branch** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise le paiement à la firme GPH inc des factures nos.2403-01 au montant de 1 465,93 \$ (incluant les taxes) pour la période du 28 janvier au 24 février 2024 pour le projet de l'agrandissement du garage municipal et la facture 2403-A-01 au montant de 1 327,96 \$ (incluant les taxes) pour la période du 28 février au 24 février 2024 pour le projet d'aménagement du sous-sol à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 22-130-10-000

POINT 32

2024-04-096

AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE LAVALLÉE

CONSIDÉRANT la réception de la facture du Groupe Lavallée portant le no.7049 au montant de 35 145,56 \$ (incluant les taxes) pour le projet d'aménagement des modules de jeu ainsi que l'aire de jeux avec surface de protection au parc Claude-Bergevin ;

CONSIDÉRANT que lors des prévisions budgétaires 2024, il été budgété un montant de 200 000 \$ pour l'aménagement des parcs (Claude-Bergevin et Loisirs) au PTI ;

Pour ces motifs :

Il est proposé par **M. Gaëtan Lafrance** et appuyé par **M. David Adams** ;

Et résolu :

Que le conseil municipal de Clarenceville autorise le paiement auprès du Groupe Lavallée de la facture portant le no.7049 au montant de 35 145,56 \$ (incluant les taxes) pour le projet d'aménagement des modules de jeu ainsi que l'aire de jeux avec surface de protection au parc Claude-Bergevin.

Adoptée à l'unanimité

Poste budgétaire : 22-701-50-300

POINT 33

2024-04-097

COMPTES À PAYER AU 8 AVRIL 2024

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. David Adams**

Et résolu :

Que les comptes à payer au 8 avril 2024 au montant de **276 676,68 \$** soient approuvés pour paiement.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES POINTS

POINT 34

RAPPORT DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Chacun des conseillers et le maire, M. Serge Beaudoin présentent leurs activités et l'avancement de leurs dossiers respectifs

Serge Beaudoin: comité sécurité civile, rencontre avec M. Legault, lettre envoyée à Mme Laforest, caucus, café du maire, rencontre à la MRC – digues

Gérald Grenon: caucus, café du maire

Gaëtan Lafrance: comité environnement CRSQV, AGA Cabi, rencontre ARC

Karyne Beaudin (absente)

Chad Whittaker: comité environnement CRSQV, Régie (changement de l'Automate)

David Branch: AGA Cabi, caucus

David Adams: caucus

POINT 35

VARIA

Rien n'est apporté

POINT 36

PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES PAR LES CITOYENS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

POINT 37

2024-04-098

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

L'ordre du jour est épuisé.

Il est proposé par **M. Gérald Grenon** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**

ET RÉSOLU :

Que la séance ordinaire du 9 avril 2024 soit levée à 20 h 57.

Adoptée à l'unanimité

Serge Beaudoin, maire

Sonia Côté, directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Clarenceville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

Sonia Côté, directrice générale et
Greffière-trésorière

Serge Beaudoin, maire

Sonia Côté, directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 9 avril 2024.